

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 6 octobre 2021 de M<sup>me</sup> Christina Kitsos et M. Pascal Holenweg: «Faites votre ville: pour un budget participatif».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- qu'à Grenoble, Paris, Lausanne (la liste n'est pas exhaustive) ont été instaurées, comme à Porto Alegre, des pratiques et des procédures de budgets participatifs permettant à la population de proposer directement et de réaliser elle-même des projets de quartier;
  - que cette pratique de démocratie directe concrète n'a jamais été réellement développée à Genève, les consultations organisées d'en haut ne pouvant en tenir compte;
  - que la Ville de Lausanne a invité des groupes d'au moins trois habitants, soutenus par une dizaine d'autres habitants minimum, à proposer jusqu'au 30 avril 2019 des projets locaux pour leurs quartiers;
  - que les projets sélectionnés par la Ville (qui ne doivent pas avoir de but lucratif et être conformes au cadre légal et réglementaire en vigueur) seront soumis au vote populaire (sans distinction d'âge ni de nationalité) jusqu'au 13 septembre 2019, puis réalisés dans les deux ans par ceux qui les ont initiés, avec une subvention publique maximale de 20 000 francs, sachant que des soutiens privés peuvent également être adoptés;
  - que le budget participatif est prévu pour trois ans et disposera de 100 000 francs la première année, de 200 000 francs la deuxième année et de 300 000 francs la troisième année;
  - que la Confédération lui accordera 234 000 francs,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- qu'il soit accordé au Conseil administratif un budget de 400 000 francs, soit 200 000 francs par exercice budgétaire pendant deux ans, pour l'organisation d'un projet pilote de budget participatif chapeauté par le département de la cohésion sociale et de la solidarité selon les règles suivantes;
  - que les habitants de la ville, sans discrimination de statut, de nationalité et d'âge, soient invités à proposer des projets à réaliser dans leur quartier;
  - que ces projets puissent être réalisés par les habitants eux-mêmes avec une subvention de la Ville pouvant atteindre au maximum 25 000 francs;
  - que le Conseil administratif soumette les projets retenus à la population des quartiers concernés;

- qu'un règlement déterminant le fonctionnement de cette commission soit proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal dans les trois mois suivant l'adoption de la présente motion;
- que le Conseil administratif présente au Conseil municipal un bilan de ce projet pilote.

### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

La participation citoyenne fait l'objet en Ville de Genève, depuis 2016<sup>1</sup>, d'une charte de la participation. Celle-ci la définit comme «toute action des autorités municipales visant la mobilisation de la population, à travers des processus construits, afin de bénéficier de son concours dans la planification et la prise de décision sur une action publique».

La participation des enfants fait, quant à elle, l'objet d'un document directeur et d'une échelle de participation particuliers<sup>2</sup>.

A ces principes s'ajoutent les déterminants fondamentaux de la participation citoyenne:

- impartialité et clarté de l'information;
- écoute active de la population;
- inclusion de toutes et tous, et notamment des personnes peu ou pas accoutumées à exprimer leur opinion sur l'action publique.

Il existe plusieurs options de participation. Selon le choix effectué, une implication plus ou moins forte de la population dans le processus de décision en découlera. Celles-ci peuvent être classifiées en quatre grandes catégories:

1. L'«information» permet à la population de suivre le développement d'une action publique.
2. La «consultation» de la population vise à éclairer les décideuses et décideurs, lesquel-le-s gardent cependant l'intégralité du pouvoir de décision.
3. La «concertation» permet aux participant-e-s de prendre part plus activement au processus décisionnel. Leur place et leurs responsabilités sont négociées à l'avance avec les autorités.
4. La «participation» permet une implication pleine et entière (coconstruction et codécision d'un projet ou d'une démarche), selon des règles négociées et définies à l'avance.

---

<sup>1</sup> [https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Publications/2019/charte-lignes-directrices-participation-ville-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Publications/2019/charte-lignes-directrices-participation-ville-geneve.pdf)

<sup>2</sup> La participation des enfants, mode d'emploi:  
[https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement\\_5/Documents\\_d\\_actualite/2015/enfance-participation-mode-emploi-ville-geneve.pdf](https://www.geneve.ch/sites/default/files/fileadmin/public/Departement_5/Documents_d_actualite/2015/enfance-participation-mode-emploi-ville-geneve.pdf)

Lors du lancement d'une démarche participative, les autorités municipales informent les participant-e-s du type de partenariat retenu.

La Ville de Genève mène de nombreuses actions de participation, et ce depuis de nombreuses années. Nous pouvons citer plusieurs exemples:

### *1. Projets participatifs tout public*

Le dispositif social de proximité du Service social (SOC) met à disposition des espaces de quartier sur la base d'appels à projets qui permettent à des associations de proposer des projets en lien avec la vie de quartier; des mises à disposition ponctuelles sont possibles pour des initiatives d'habitant-e-s – cette dernière prestation étant momentanément indisponible en raison de la crise sanitaire. Depuis 2021, la journée internationale des personnes âgées (1<sup>er</sup> octobre) fait aussi l'objet d'un appel à projets, permettant également à des associations de proposer des projets pour les seniors, favorisant la rencontre intergénérationnelle.

### *2. Projets participatifs jeunesse*

Le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a mandaté une enquête sur les 15-25 ans menée en 2018. Une centaine de jeunes issus de divers milieux ont été consultés, ainsi que divers spécialistes des services sociaux genevois et de leurs homologues de Meyrin, d'Annemasse et de Lausanne.

Découlant de cette participation, treize enjeux majeurs ont été identifiés et présentés le 24 janvier 2020 lors de la soirée «Occupe le Faubourg!» organisée par le Service de la jeunesse (SEJ) et une dizaine d'associations et de collectifs.

En outre, le SEJ supervise l'action des 17 maisons de quartier du territoire municipal. Ces dernières ont toutes comme cœur de mission la participation des jeunes, et plus largement de la population en général, à son projet socioculturel et pédagogique.

De plus, sous le titre de projet «engage.ch: engagement des jeunes au sein de la commune», la Fédération suisse du Parlement des jeunes (FSPJ) encourage la participation politique des jeunes dans quatre domaines: «Communes», «Parlements des jeunes», «Formation politique» et «National», par le biais de nouveaux médias et d'outils numériques.

La démarche «engage.ch» est un processus complet qui permet à une commune d'aborder la thématique de la participation des jeunes de façon durable et ciblée, afin de l'ancrer durablement. La Ville de Genève s'est inscrite dans ce projet afin d'offrir aux jeunes la possibilité de soumettre des projets particuliers et d'être accompagnés tout au long de sa mise en place.

Enfin, l'équipe des travailleurs et travailleuses sociaux hors murs (TSHM) du service développe des actions «pour, par et avec» les jeunes, soit en coconstruction avec eux. Par exemple, le service a apporté son soutien à une démarche participative pour un skate-park à Montbrillant porté par le collectif Espace freestyle Montbrillant. Ce projet qui nécessite encore quelques validations pourrait voir le jour prochainement.

### *3. Projets participatifs petite enfance et enfance*

La participation des enfants est l'un des piliers principaux du plan d'actions 2015-2020 pour la promotion des droits de l'enfant de la Ville de Genève, labellisée en 2018 «Commune amie des enfants» par l'initiative du même nom d'Unicef Suisse et Liechtenstein.

A ce titre, nous pouvons mentionner quelques exemples d'actions passées ou en cours:

#### *Les marches exploratoires*

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO) organise depuis 2016 des marches avec des enfants de 8 à 12 ans pour qu'ils puissent découvrir autrement leur quartier et l'environnement urbain. Les élèves sont ensuite amenés à s'exprimer sur les problématiques qui les touchent, sur ce qui leur plaît ou non dans ces espaces, ou encore sur ce qu'ils désireraient. Les partenaires scolaires et de quartiers sont, par la suite, informés des problématiques abordées dans l'optique d'apporter des modifications nécessaires et/ou utiles.

#### *L'évaluation participative de la pause de midi*

En ville de Genève, près de 6000 enfants fréquentent chaque jour le parascolaire pour la pause de midi, soit un élève sur deux à l'école primaire. Cette fréquentation augmente chaque année de près de 6%.

Afin de pouvoir adapter au mieux la prestation, l'ECO a mandaté la Haute école pédagogique (HEP) du canton de Vaud pour dresser un état de la situation en collaboration avec tous les acteurs et actrices impliqué-e-s. L'enquête de la HEP a donné la parole à 730 enfants, âgés de 4 à 13 ans, fréquentant 13 lieux d'accueil dans tous les quartiers de la ville.

Ces résultats ont été partagés lors d'un Forum réunissant le Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) et les 13 associations de cuisines et de restaurants scolaires.

La Ville de Genève prépare, avec tous les partenaires impliqués, une feuille de route pour tenir compte au maximum des suggestions des enfants, en prenant en compte les multiples contraintes du secteur.

#### *La création de l'identité visuelle du Manège en ville*

Une cinquantaine d'enfants âgés de 4 à 15 ans du quartier de la Vieille-Ville a participé à la création du logo du Manège en ville: plusieurs ateliers participatifs (découpage, coloriage «technique», recherche de nom et modelage) ont été organisés par Chantier ouvert. Les créations des enfants, réunies en un «catalogue d'idées» ont permis de tracer les contours de l'identité visuelle du bâtiment.

Le projet a été piloté par l'unité politiques publiques du DCSS, en partenariat avec Chantier Ouvert, la Direction du patrimoine bâti (DPBA), la Maison de quartier Chausse-Coq, la ludothèque du centre et de la Vieille-Ville, l'Association des restaurants scolaires de Cité-Rive, la Madeleine des enfants et le cabinet d'architectes ESTAR.

#### *4. Les budgets participatifs*

Depuis le début des années 2000, l'ECO propose aux écoles situées sur le territoire municipal de soutenir des projets favorisant le bien-vivre ensemble. Sur la base d'une identification interne du projet, et en partenariat avec les élèves de l'école et les partenaires scolaires, les établissements soumettent à l'ECO des projets prêts à être mis en œuvre. Les projets soumis sont réalisés par et pour les enfants, en fonction du niveau d'implication décidé par l'école. Le budget participatif (BP) permet à l'école de développer un projet à l'intention des élèves et de l'ensemble de l'établissement, en impliquant une partie ou la totalité des enfants.

Dans l'attribution des BP, l'ECO est très attentif au niveau d'implication des élèves et encourage les écoles à renforcer la participation.

Chaque année, une dizaine d'écoles par année, soit 1000-2000 élèves, se lancent dans ces projets.

#### *5. Participation et politique de subventionnement*

Enfin, nous pouvons mentionner le budget de 646 172 francs (soutiens ponctuels) qui permet de soutenir, au DCSS, les actions des associations. Dans ce sens, il s'agit de propositions qui émanent, pour une partie, directement d'associations ou de collectifs de quartier. C'est donc un soutien à la participation de la population dans la vie de la cité.

En conclusion, les démarches participatives offrent la possibilité pour tout-e citoyen-ne de participer, indépendamment de son adhésion ou non à une association. Les actions de participation peuvent remettre les citoyen-ne-s au cœur de l'élaboration des politiques publiques et offrent un éventail de possibilités d'innovations dans la prise de décision.

L'ensemble des démarches participatives, y compris les budgets participatifs, présentent néanmoins un certain nombre de biais auxquels il convient de rester attentif, notamment à:

- l'utilisation systématique des outils de participation par des leaders d'opinion, au détriment de personnes ne se considérant pas comme ayant la légitimité de participer;
- la ressource RH et temps importante que demande toute démarche participative (création de la commission de préavis, suivi des dossiers, vérification de la bonne réalisation des projets, analyse des documents remis, relations avec l'ensemble des acteurs du projet).

Dans ce sens, si le Conseil administratif soutient les projets participatifs, il souligne que le projet tel qu'amendé serait très difficile à mettre en place. En effet, le nombre de personnes requis au sein du collectif (10 personnes) peut s'avérer une difficulté importante. Il convient d'être plus souple sur ce critère.

Pour le Conseil administratif, la possibilité de consulter la population, via un système de vote comme à Lausanne par exemple, est une bonne idée. Toutefois, il convient de choisir comment procéder car les associations de quartier sont déjà présentes dans la commission de sélection. Ces deux méthodes ne peuvent être considérées comme complémentaires. Le Conseil administratif poursuivra ses efforts afin de permettre, lorsque cela a du sens, une participation accrue de la population aux projets déployés en Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La conseillère administrative:  
*Christina Kitsos*